

Les répercussions du Covid-19 sur l'activité des Commissaires-priseurs et Maisons de ventes volontaires



Consultation nationale du SYMEV

Avril 2020

Rappel du contexte

L'épidémie de Covid-19 a plongé le pays tout entier dans une crise sanitaire inédite sans épargner le secteur des ventes aux enchères publiques.

L'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du coronavirus et celui du 15 mars 2020 le complétant, ont ainsi contraint les maisons de ventes à fermer leurs portes, et ce, jusqu'au 11 mai prochain, date de fin du confinement annoncée par le Gouvernement (et sous réserve de l'évolution de la pandémie en France).

Devant l'impossibilité de poursuivre leur activité dans des conditions normales, nombreux sont les commissaires-priseurs à avoir dû cesser toute organisation de ventes aux enchères publiques, pourtant cœur de métier de la profession.

Les répercussions de cette crise sur le secteur de la vente publique et le Marché de l'Art tout entier sont sans précédent.

Face à l'incertitude qui pèse sur l'avenir de nos maisons de ventes et à l'inquiétude grandissante des professionnels, le SYMEV (Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires) a pris l'initiative de mener une consultation, en adressant à tous les commissaires-priseurs et maisons de ventes de France, un questionnaire, afin de déterminer l'impact de cette crise sur l'activité des ventes aux enchères publiques durant cette période.

Les réponses reçues témoignent d'une grande attente de la part des professionnels qui ont fait part de leurs difficultés dans ce contexte si exceptionnel et nous les en remercions vivement.

Les résultats de cette consultation sont présentés ci-après, fruit d'un travail de recueil et d'analyse réalisé par le SYMEV, qui en tire toutes les conclusions afin d'engager toutes les mesures nécessaires pour soutenir la profession durant cette crise et accompagner au plus près, les commissaires-priseurs.

Chiffres et constats généraux

- Une **forte mobilisation des maisons de ventes sur l'ensemble du territoire** : 65% des réponses proviennent des maisons de ventes en province et 35% d'Ile-de-France.
- Près de **85%** des maisons de ventes sont des structures de moins de 10 salariés.
- **80%** des salariés des maisons de ventes ont été déclarés en activité partielle.
- La perte de chiffre d'affaires s'élève à plus de **70%** pour le mois mars et monte à plus de **90%** pour le mois d'avril.
- Les **prévisions de chiffre d'affaires** jusqu'à la réouverture des salles de ventes sont pour ainsi dire, **quasi nulles**.
- **100%** des commissaires-priseurs souhaitent **relancer leur activité au plus vite**.
- **90% des commissaires-priseurs** ont exprimé leur souhait d'**être davantage accompagnés** dans la gestion de cette crise.
- Plus de **85%** des professionnels ont répondu vouloir que **d'autres mesures de soutien** leur soient proposées pendant et après la levée du confinement (annulation de charges notamment).
- La majorité des commissaires-priseurs demande que leur soient proposées **des mesures afin d'adapter la réouverture de leurs établissements et l'exercice de leur activité** aux modalités de protection des clients et collaborateurs dans le contexte sanitaire actuel.
- Les **3/4 des maisons de ventes** estiment que **si leur activité ne peut reprendre avant la fin du mois de mai**, elles **ne pourront faire face économiquement à cette crise**.

Bilan et perspectives

Cette consultation des professionnels à l'échelon national, souligne les difficultés auxquelles sont confrontés aujourd'hui les commissaires-priseurs dans ce contexte de crise mondiale du Covid-19.

Le nombre de réponses reçues durant la période du 9 au 24 avril 2020 traduit une forte mobilisation de la profession.

Nombreux sont les commissaires-priseurs à nous avoir fait part de leurs inquiétudes étant donné la grande précarité dans laquelle les maisons de ventes sont désormais plongées en raison des difficultés économiques qu'elles doivent surmonter. Selon les chiffres rassemblés, on constate plus de 70% en moyenne de perte de chiffre d'affaires sur mars 2020 et les prévisions économiques sur avril et mai sont désastreuses, puisque 90% des sondés prévoient une activité quasi-nulle jusqu'à la fin du confinement. Bien que certaines maisons de ventes aient converties en ventes à huis clos (sans public), Live (retransmise en direct sur internet) ou Online (vente dématérialisée sur internet), les ventes qui devaient se tenir en mars et avril, il semble que cela ne sera pas suffisant pour compenser la perte d'exploitation induite et permettre ainsi de faire face aux dépenses à venir.

Faute d'activité dans les salles de ventes et d'absence de ventes, plus de 80% des salariés ont été déclarés en activité partielle. En effet, il s'avère que les spécificités du secteur de la vente aux enchères publiques ne permettent pas toujours de poursuivre une activité en télétravail ou de maintenir une activité à temps plein actuellement et donc d'assurer une activité à temps plein aux collaborateurs durant cette période. Ces demandes d'activité partielle ont, dans la plupart des cas, été acceptées par les DIRECCTE. Par ailleurs, les maisons de ventes étant fermées, très peu de commissaires-priseurs peuvent maintenir une activité. Seuls, le secrétariat, la comptabilité ou encore des estimations sur photos ont été déclarés comme pouvant être exercés à distance.

En outre, l'une des conséquences directes de cette crise est la perte quasi-totale de chiffre d'affaires. Pour y faire face, une grande majorité des maisons de ventes a dû recourir aux mécanismes de soutien mis en place par le Gouvernement. Prêt garanti par l'Etat et aide de 1500 € du Fonds de solidarité, leur permettent ainsi de générer un apport de trésorerie temporaire. Quant aux reports de charges, ils allègent momentanément les dépenses sur cette période. A ce sujet, de nombreux commissaires-priseurs nous ont fait part de leur volonté que d'autres mesures de soutien leur soient proposées pendant et après la levée du confinement (annulation des charges notamment).

Cette étude révèle donc ô combien il est important pour l'avenir de nos maisons de ventes de relancer au plus vite une activité dans le respect des nouvelles conditions de sécurité et d'hygiène sanitaires pour leurs collaborateurs et leurs clients à la fois. Cette adaptation s'avère en effet indispensable à la poursuite de toute activité bien qu'elle imposera aux professionnels de nouveaux investissements : il devront en effet supporter un coût supplémentaire pour s'équiper en consommables afin de respecter les nouvelles règles de sécurité sanitaires qui s'imposent à tous. Toute l'économie de ces petites structures est ainsi déstabilisée.

Les résultats de cette consultation des professionnels rendent compte de la fragilité des maisons de ventes et démontrent la nécessité de mettre en place dans les plus brefs délais, un plan, pour soutenir et accompagner les commissaires-priseurs dans la reprise de leur activité. Les chiffres du secteur sont désastreux pour le premier semestre 2020 et il n'est pas certain que le marché des ventes aux enchères publiques se relance rapidement, même après la fin du confinement. Les commissaires-priseurs sont donc dans la plus grande expectative.

Au-delà de la situation des maisons de ventes, c'est tout un écosystème qui est mis en péril, avec à la clé, des milliers d'emplois menacés. En effet, les commissaires-priseurs sont accompagnés quotidiennement par des professionnels tels que : des experts, des photographes, des transporteurs, des encadreurs, des restaurateurs d'œuvres d'art, etc. Réouvrir les salles de ventes, organiser des expositions et des ventes aux enchères publiques permettra ainsi de préserver l'ensemble de ces emplois.

Nombreux sont également les commissaires-priseurs à nous avoir fait part de leur volonté d'être davantage accompagnés durant cette période exceptionnelle et à avoir mentionné le souhait qu'ils puissent bénéficier de mesures de soutien supplémentaires pendant et après la levée du confinement comme l'annulation partielle de charges par exemple.

Enfin, la majorité des maisons a souhaité attirer notre attention sur l'importance de leur communiquer au plus vite des recommandations afin de pouvoir s'organiser et réouvrir leurs établissements pour exercer leur activité dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaires imposées par le Gouvernement (organisation de ventes à l'extérieur, allongement de la durée des expositions publiques, etc). En effet, les commissaires-priseurs estiment que si la reprise de leur activité ne peut se faire avant la fin du mois de mai, ils ne pourront faire face économiquement à cette crise.

De cette reprise d'activité dépend ainsi la survie de toute une profession.

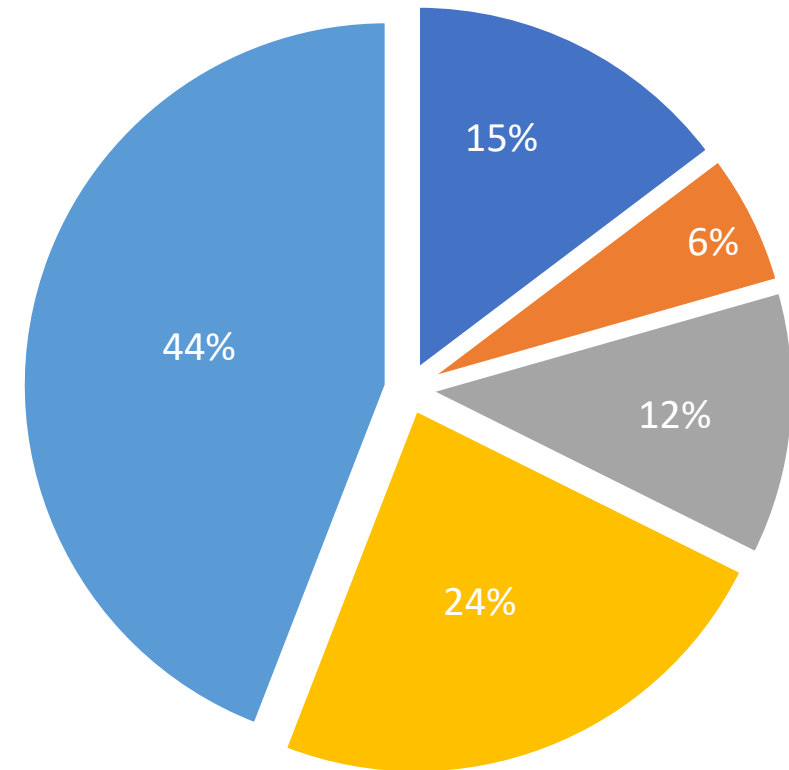
C'est pourquoi le SYMEV publie **un ensemble de préconisations destinées aux commissaires-priseurs afin de leur apporter des réponses pratiques aux questions qu'ils se posent pour la préparation et la réalisation d'expositions et de ventes à compter du 11 mai prochain.**

► Quel est le pourcentage de baisse de votre chiffre d'affaires pour mars 2020 ?

1. Une forte baisse du chiffre d'affaires pour le mois de mars 2020 :

- En moyenne, les maisons de ventes accusent une baisse de chiffre d'affaires de 70% sur le mois de mars.
- 44 % des sondés estiment la baisse de chiffre d'affaires pour le mois de mars à plus de 76%.

⇒ **Les maisons de ventes ont subi une importante perte de chiffre d'affaires dès les 15 premiers jours du confinement.**



■ Pas de baisse

■ À la hausse

■ Baisse entre 1 et 50%

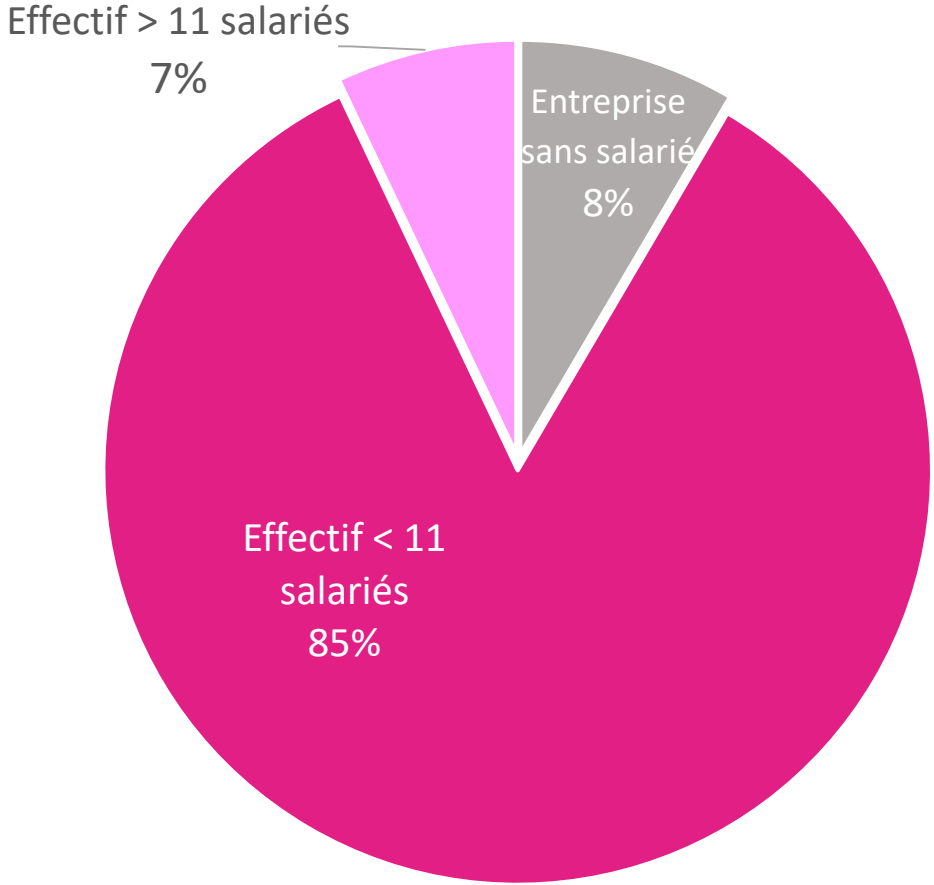
■ Baisse entre 51% et 75%

■ Baisse entre 76% et 100%

► Quelle est la taille de votre entreprise ?

2. Répartition des maisons de ventes selon la taille de l'entreprise :

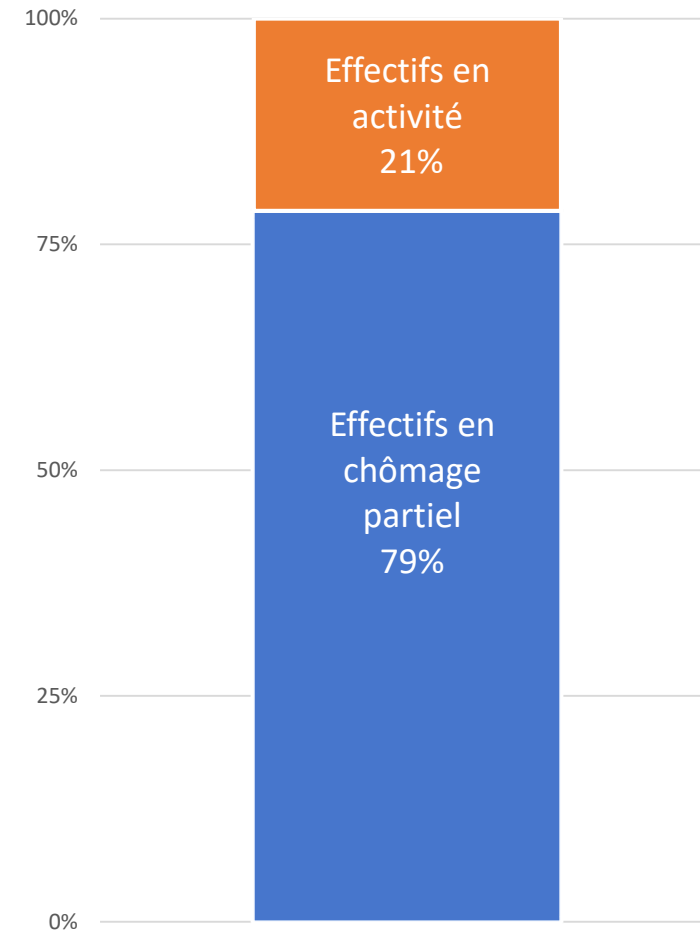
- Les maisons de ventes sont en grande majorité des TPE (entreprises de moins de 10 salariés).
 - 8 % ne comptent d'ailleurs aucun salarié.
- ⇒ Ces petites structures sont particulièrement vulnérables en cas de crise, parce qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour à la fois absorber les conséquences économiques de la crise et consentir à des investissements futurs pour accompagner la sortie de crise (cf. surcoûts de fonctionnement pour s'adapter aux mesures-barrières).



► Quelle part de salariés est en chômage partiel au sein de votre structure ?

3. Proportion de salariés encore en activité :

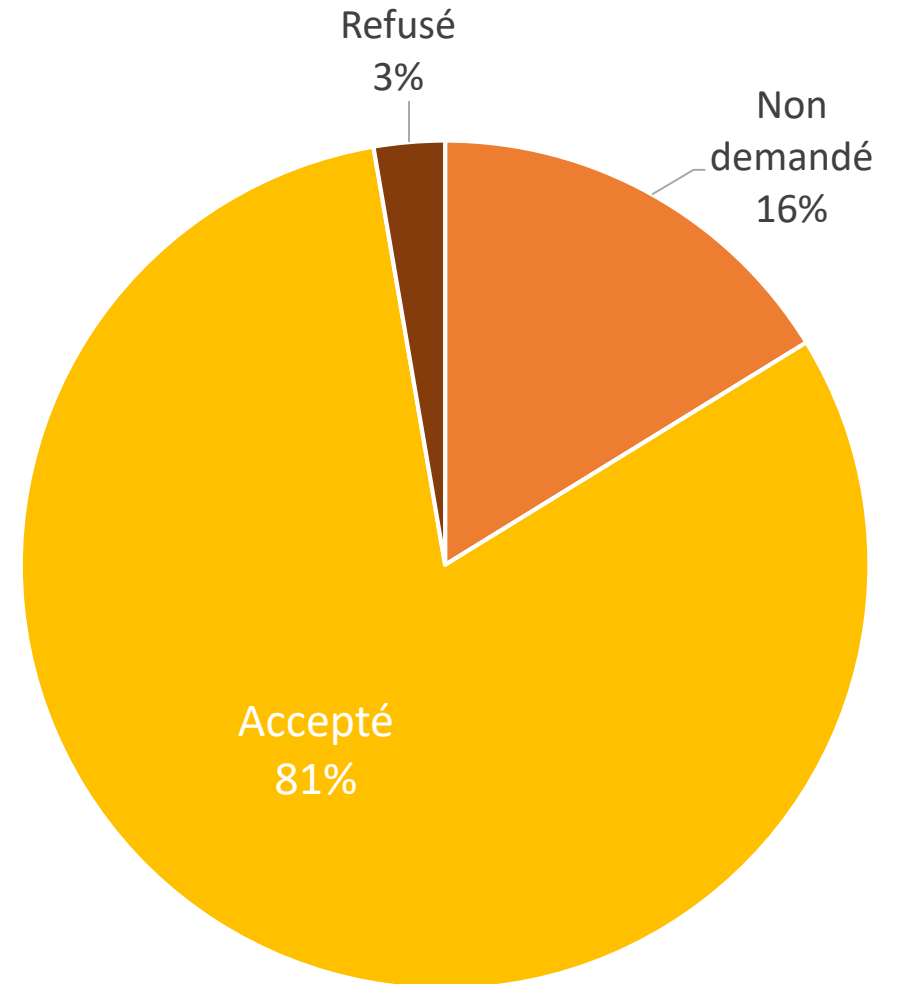
- Plus des $\frac{3}{4}$ des salariés des maisons de ventes sont actuellement en chômage partiel faute d'activité dans les salles de ventes et d'absence de ventes.
 - Une très faible partie des effectifs peut encore poursuivre une activité durant cette période.
- ⇒ **Les spécificités du secteur de la vente publique ne permettent pas aux salariés des maisons de ventes d'assurer une continuité d'activité même en télétravail (pas d'accès aux œuvres stockées, pas de transports des œuvres, pas de dépôt par les vendeurs, pas d'inventaires, etc.).**



► Quelle réponse a été apportée à votre demande de chômage partiel pour vos salariés ?

4. Une très forte demande d'activité partielle pour les salariés des maisons de ventes :

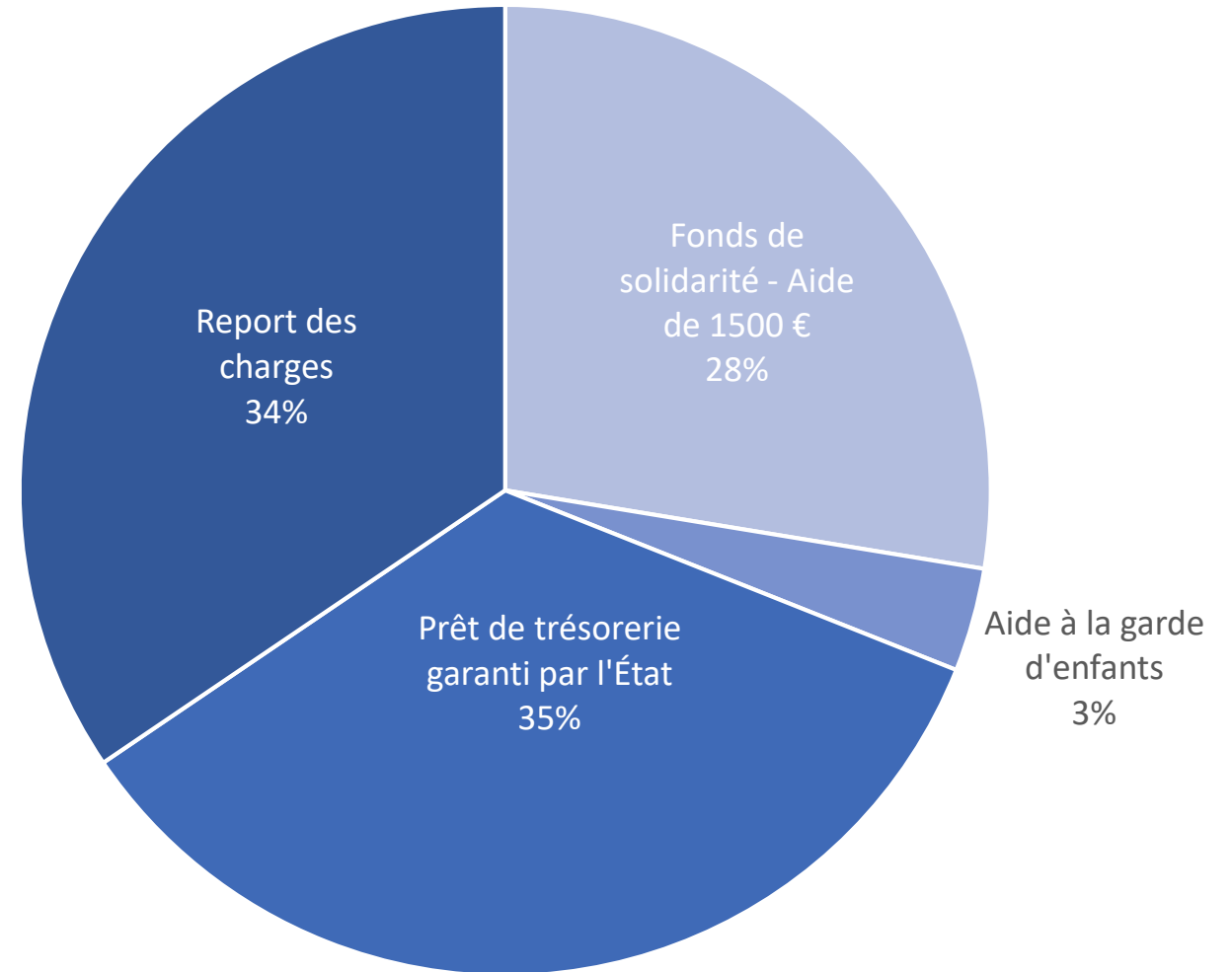
- Un grand nombre de maisons de ventes a été contraint de déclarer ses salariés en chômage partiel (soit 84 %).
 - Ces demandes ont pour la plupart été acceptées par les DIRECCTE (81%).
 - Catégories de postes pour lesquels l'activité partielle a été demandée : commissaires-priseurs salariés, secrétaires/assistantes de direction, manutentionnaires, clerks, directeurs de départements, crieurs, etc.
 - Moyenne de la durée du chômage partiel demandée : jusqu'à la fin du confinement.
- ⇒ **Devant l'impossibilité de pouvoir assurer la continuité de leur activité, la majorité des maisons de ventes a recouru au chômage partiel, et ce, dans des proportions semblables quel que soit l'effectif total de la maison de ventes.**



► Quelle(s) aide(s) avez-vous sollicité auprès des pouvoirs publics ?

5. Les mesures de soutien sollicitées par les maisons de ventes en sus du chômage partiel :

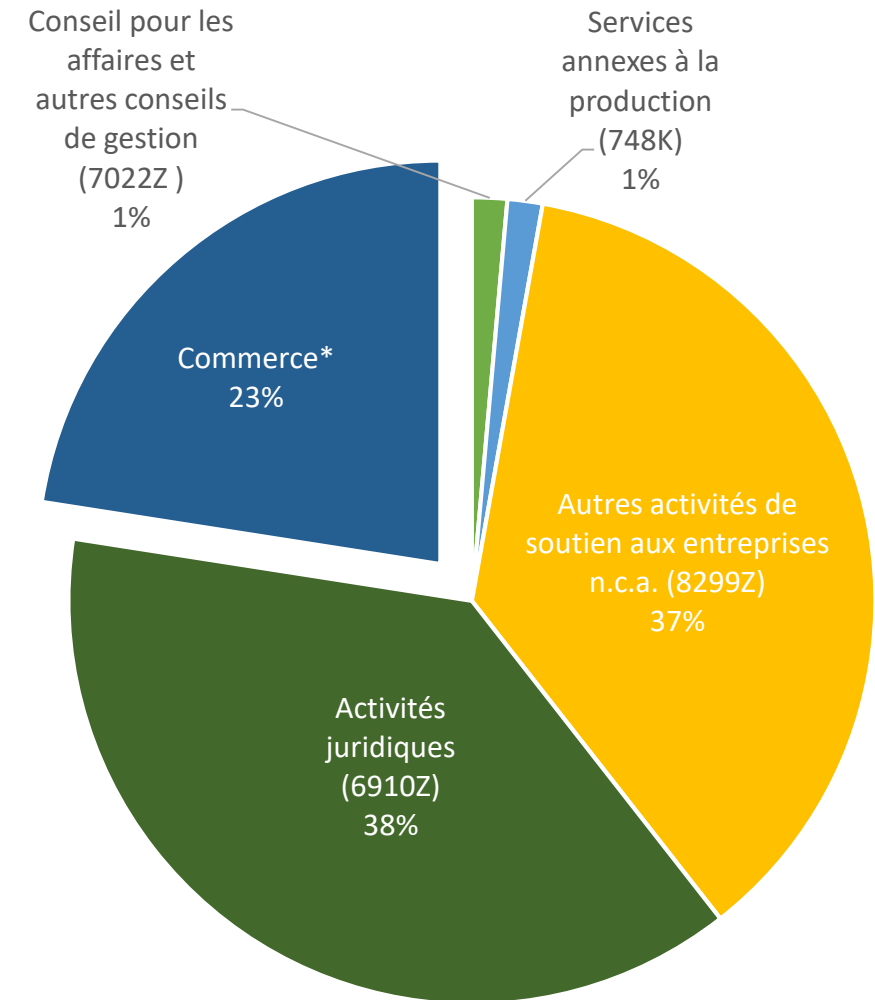
- Les **prêts garantis par l'Etat** constituent la première mesure de soutien à laquelle les maisons de ventes ont eu recours durant cette période.
 - Les **reports de charges** ont également été très sollicités, même si cela soulève des questions relatives au règlement en différé malgré une reprise timide de l'activité.
 - L'aide de **1 500 €** proposée par le **Fonds de solidarité** permet un apport de trésorerie pour les plus petites structures. La majorité des maisons de ventes y sont en effet éligibles du fait de leur taille (à 85% des TPE).
- ⇒ **Les maisons de ventes se sont dans leur quasi-intégralité tournées vers les pouvoirs publics pour solliciter une aide, afin de surmonter l'absence d'activités pendant cette période.**



6. Répartition des maisons de ventes selon leur nomenclature (code NAF) :

- La nomenclature de l'activité des maisons de ventes est très hétérogène : pas moins de 11 catégories de code NAF différents pour une même activité.
 - La nomenclature « **Commerce** » à laquelle sont rattachées de nombreuses maisons de ventes est subdivisée en plusieurs catégories : Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (4615Z), Vente à distance sur catalogue général (4791A), Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage (4647Z), Autres commerces de détail spécialisés divers (4778C), Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a. (4799B), Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a. (47.99B), Commerce de détail de biens d'occasion en magasin (4779Z),
- ⇒ Cette variété des Codes NAF pourrait susciter une réponse différenciée des pouvoirs publics selon les nomenclatures retenues, alors qu'il s'agit de la même activité. Cette situation nécessite une vigilance toute particulière.

► Quel est le code NAF de votre entreprise ?

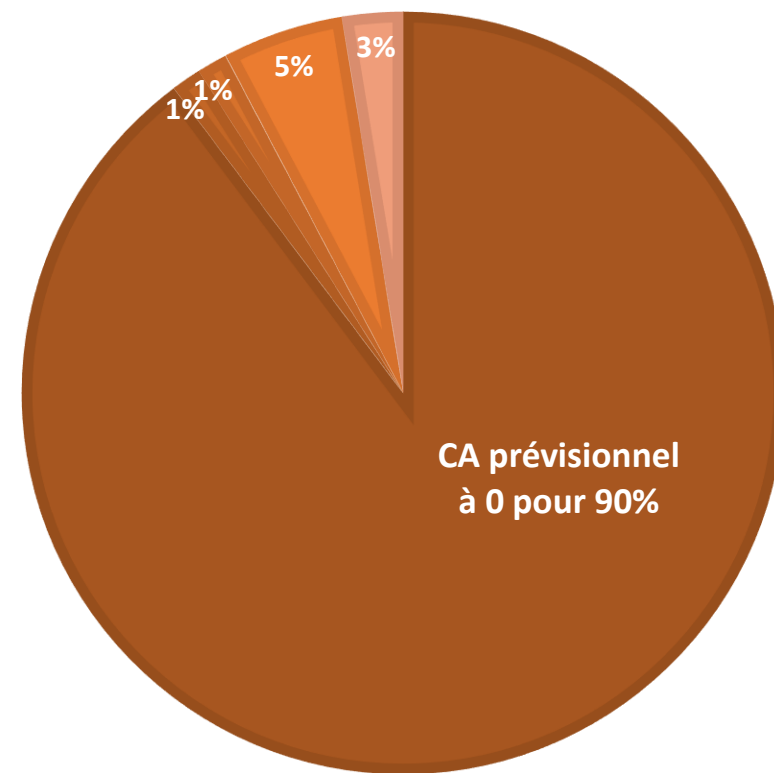


7. Des prévisions alarmantes si aucune reprise d'activité ne se confirme :

- Durant cette période, la majorité des maisons prévoit une activité nulle jusqu'à la fin du confinement.
- Les ventes de printemps ont pour la majorité été reportées ou annulées. L'ampleur de cette crise sanitaire laisse les professionnels dans l'expectative quant à l'organisation des ventes d'été.
- Pour certains, les ventes cataloguées ou de prestiges ont été reportées en septembre.
- Le secteur de la vente publique est quasi à l'arrêt : l'organisation de ventes à huis clos, Live ou Online pendant le confinement ne peut compenser la perte de chiffre d'affaires globale induite.

⇒ **Les chiffres du premier semestre 2020 s'avèrent catastrophiques. Si plus de 90 % des maisons ne ventes ont déclaré ne pas pouvoir faire de prévisions pour les mois à venir, il faudra espérer une reprise rapide au second semestre. Nombreux sont les commissaires-priseurs à s'interroger sur une reprise d'activité au plus vite afin de limiter la perte d'exploitation sur 2020.**

► Quelles sont vos prévisions de de chiffre d'affaires jusqu'à la fin du confinement ?



- Baisse à hauteur de 100%
- Baisse à hauteur de 75%
- Baisse à hauteur de 50%
- Baisse à hauteur de 20%

8. Vers quelle reprise d'activité ?

- Plus de 80% des commissaires-priseurs estiment ne pas pouvoir organiser les ventes aux enchères initialement prévues pendant cette période.
 - Les principales difficultés rencontrées sont dues à des problèmes liés à l'accès au lieu de stockage des objets, à l'impossibilité matérielle d'organiser une vente à huis clos ou numérique, au manque de personnel (collaborateurs en activité partielle ou dans l'impossibilité de se rendre à l'étude car confinés dans une autre région de France, etc), à l'impossibilité pour les vendeurs de déposer de nouveaux lots, à des vendeurs frileux qui décident de retirer de la vente les objets déposés avant le confinement, à la peur de pas être payé par les acheteurs, etc.
 - La consultation des professionnels révèle que toutes les activités de la maison de ventes sont impactées par le confinement : expositions et ventes aux enchères publiques, inventaires, événementiel (visites guidées, conférences thématiques), librairies, etc...
 - Quelques maisons de ventes seulement ont déclaré pouvoir assurer une activité à distance : estimations sur photos, secrétariat, comptabilité.
- ⇒ **Véritables lieux de vie, les maisons de ventes sont dans l'impossibilité de pouvoir s'organiser et exercer dans des conditions normales leur activité. La fin du confinement ne se traduira certainement pas par un retour à la normale immédiat, les clients n'ayant pu confier de nouveaux objets aux commissaires-priseurs durant cette période.**

9. Observations des commissaires-priseurs :

- Nombreux sont les commissaires-priseurs à vouloir **relancer leur activité au plus vite, réaliser des ventes aux enchères publiques, accueillir des clients, exposer les objets qu'ils leur ont confiés en vue de leur vente et dont ils attendent le règlement, permettre aux salariés de reprendre le travail, etc.**
- **90%** des commissaires-priseurs souhaiteraient **être davantage accompagnés durant cette période de crise profonde.**
- **Plus de 85% des professionnels** réclament **d'autres mesures de soutien des pouvoirs publics pendant et après la levée du confinement (annulation des charges, etc).**
- La **majorité des commissaires-priseurs** attend que le SYMEV leur transmette des propositions **de mesures afin de pouvoir réouvrir leurs établissements, réorganiser et exercer leur activité dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaires imposées par le Gouvernement** (organisation de ventes à l'extérieur, allongement de la durée des expositions publiques, etc).
- Les **3/4 des maisons de ventes** estiment que si la reprise de leur activité ne peut se faire avant la fin de mois de mai, elles **ne pourront faire face économiquement à cette crise.**

Conclusion

Cette consultation menée auprès des commissaires-priseurs dresse un état des lieux du secteur sans ambiguïté: la situation des maisons de ventes est économiquement inquiétante car le secteur des ventes aux enchères publiques est durement impacté par la crise sanitaire du Covid-19.

Les prévisions économiques sur la période de confinement et les mois à venir s'annoncent désastreuses.

Il ressort de l'ensemble de ces données que les professionnels doivent au plus vite poursuivre la mission qui leur a été confiée par leurs clients, c'est-à-dire la vente aux enchères publiques de leurs objets, tout en s'adaptant rapidement aux nouvelles réalités sanitaires qui s'imposent à tous dans le contexte actuel et ce, afin de garantir au sein des maisons de ventes, la sécurité de leurs clients et collaborateurs.

C'est pourquoi, afin d'accompagner les professionnels dans une reprise progressive de leur activité, le SYMEV publie **un ensemble de préconisations, adressées aux autorités de tutelle et destinées aux commissaires-priseurs afin de leur apporter des réponses pratiques aux questions qu'ils se posent pour la préparation et la réalisation d'expositions et de ventes aux enchères dans le respect des gestes-barrières, des mesures de distanciation sociale et des conditions de protection des clients et du personnel qui s'imposeront à tous à compter du 11 mai prochain.**

© SYMEV 2020